

DOSSIER

Loi NOTRe : les dispositions sont-elles inapplicables?

N° 342 | FÉVRIER | 2017



**36 000
COMMUNES**

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE



DE LA REVOLTE DES ELITES A LA REVOLTE CONTRE LES ELITES

Etats GénérEux

Des propositions concrètes

Fenêtre Sur

CCAB : l'intercommunalité culturelle


BRÈVES

Page 3

RÉSEAU

Page 5

DOSSIER

 Loi NOTRe : les dispositions
 sont-elles inapplicables?

Page 6

ACTUALITÉS

Etats GénérEux de la ruralité

Page 10

 De la révolte des élites à la
 révolte contre les élites

Page 12

FENÊTRE SUR

 CCAB : l'intercommunalité au
 service de la culture

Page 18

Twitter : @Maires_Ruraux


 Retrouvez
 l'AMRF en
 ligne

SIGNEZ

Si l'AMRF, pour des raisons déontologiques ne soutient la candidature d'aucun(e) candidat(e) à l'élection présidentielle, il n'a échappé à personne que depuis plusieurs mois, les Maires ruraux sont très largement sollicités pour apporter leur parrainage à l'un des candidats.

Outre le fait qu'il est très désagréable de n'intéresser les médias nationaux qu'à cette occasion et presque exclusivement sous cet angle, ce « marronnier quinquennal » ne saurait faire oublier l'essentiel. Les 36 000 maires de France administrent tous les jours la vie de nos concitoyens, souvent dans des conditions difficiles et travaillent au développement de 90 % du territoire français. De plus en plus d'habitants (22 millions) résident dans les petites communes. Il serait grand temps que la campagne électorale aborde enfin les questions d'équilibre du territoire, de ruralité, d'organisation territoriale comme l'avenir de la commune, par exemple.

Aussi, il est bon de rappeler quelques principes concernant le parrainage,

notamment que cette signature n'engage ni le conseil municipal, ni la commune, ni même l'opinion du signataire. Il s'agit simplement de permettre l'accès au débat démocratique de citoyens.

Cet acte ne peut souffrir d'un quelconque chantage aux subventions futures, et il convient de ne pas s'imposer d'autocensure.

Et puisque nous parlons de débat et de liberté démocratique, nous avons, par cette action, l'occasion d'ouvrir ce débat électoral, en permettant à des personnalités non moins légitimes, de porter des idées pour le pays, même si elles ne relèvent pas des conditions habituelles d'investiture qui répondent davantage aux logiques d'un système à bout de souffle et qui sont déconsidérées par une grande majorité de citoyens.

Alors n'hésitez pas à signer et comme disaient mes prédécesseurs présidents de l'AMRF, c'est aussi de notre capacité à déranger et faire bouger les lignes, que nous gagnons notre légitimité à parler, et donc à faire vivre la République.

L'AMRF change de numéro de téléphone
04 37 43 39 80
36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - N. 342 / février 2017
FONDATEURS Etienne Furtos - Jean Herbin - François Paour - Gérard Pelletier - Pierre-Yves Collombat - Andrée Rabilloud

REDACTION 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 37 43 39 80 • 36000communes@amrf.fr

Directeur de la publication : Vanik Berberian

Directeur de la rédaction : Cédric Szabo

Rédactrice en chef - Mise en page : Julie Bordet-Richard

EDITÉ par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 37 43 39 80 • Fax 04 37 23 59 87 • amrf@amrf.fr

COMITÉ DE RÉDACTION : Marie Jeanne Béguet - Dominique Bidet - John Billard - Jean-Paul Carteret - Guy Clua - Dominique Dhumeaux - Michel Fournier - Nadine Kersaudy - Marie-Antoinette Métral - Louis Pautrel

IMPRIMERIE Imprimerie IPS • Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2017 • CPPAP 0621 G 84 400 • ISSN: 0245 - 3185

RELATION ABONNES - RESEAU Catherine Champeyont • Tél. 04 37 43 39 80 • amrf@amrf.fr

ABONNEMENTS Adhérents 19 € • Non-adhérents 37 € • CCP LYON 1076-40 Y

Ils/elles ont dit...

« Nous nous interrogerons, avec les élus, au cours du prochain quinquennat, sur l'opportunité d'abroger ces lois et de réformer l'organisation territoriale. La question de la fusion des départements et des régions sera posée, par référendum, aux Français ».

François Fillon, candidat Les Républicains à la Présidentielle

« L'école, la cantine et les transports scolaires, mais aussi les bureaux de poste constituent des lieux de vie essentiels dans les communes. Des gares en milieu rural doivent être rouvertes, en particulier parce que la catastrophe écologique en cours nous oblige à développer des déplacements collectifs. »

Philippe Poutou, candidat NPA à la Présidentielle

« Il me semble par conséquent injuste que vous vous débattiez seuls pour sauver l'échelon communal ainsi menacé. Les Français ont le droit de savoir. Mais les candidats des «grands» partis s'emploient à étouffer cet enjeu fondamental : et pour cause, ils sont à l'origine de ces réformes ! Il nous faut résister ensemble à leur volonté de moins en moins dissimulée de supprimer la commune ».

Rama Yade, candidate (sans étiquette) à la Présidentielle

« Je suis défavorable à l'élection au suffrage universel direct pour les élus des intercommunalités. Il faut que les maires soient présents dans les conseils communautaires. »

Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

Vu sur... les réseaux sociaux



Lu dans la presse

France Mobile : les collectivités pourront faire remonter les problèmes de couverture aux opérateurs

Les opérateurs mobiles ne pourront plus dire «on ne savait pas». Si l'Arcep mène régulièrement de grandes études terrain censées vérifier si la couverture et la qualité de service promises par les opérateurs mobiles sont respectées, l'idée est aujourd'hui de compléter cette vision par des remontées terrain, menées directement par les utilisateurs via des applications de crowdsourcing comme 4Gmark. Le régulateur des télécoms entend ainsi actionner ce levier pour ses prochaines enquêtes nationales. Mais cette approche pourra également être utilisée par les collectivités elles-mêmes à travers une nouvelle plateforme lancée ce lundi par le gouvernement et sobrement baptisée France Mobile.

Cette plate-forme permettra aux collectivités territoriales de signaler les difficultés qu'elles rencontrent dans l'accès à la téléphonie mobile et d'amener les opérateurs à y répondre. L'objectif est clair : mettre la pression sur les opérateurs afin qu'ils accélèrent la couverture de ces zones blanches et grises (ou qu'ils n'oublient aucune zone).

www.zdnet.fr

Communes associées = déléguées

Le Sénat a définitivement adopté le 25 octobre la proposition de loi permettant le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle. Objectif de la proposition de loi : « compléter le cadre juridique et financier des fusions de communes, réformé par la loi du 16 décembre 2010 avec l'institution des communes nouvelles. Ce nouveau cadre, assoupli en 2015 pour faciliter la transition entre les communes préexistantes et la commune nouvelle, ne prévoit pas de dispositions spécifiques précisant le devenir, en cas de création d'une commune nouvelle, des communes associées dans le cadre du régime de fusion-association de la loi du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes, dite « loi Marcellin », rappelle le Sénat. Les communes associées pourront ainsi être maintenues en tant que communes déléguées.

Le Courrier des Maires

0.5 Le chiffre

C'est le pourcentage d'utilisateurs de vélo dans les communes de moins de 500 habitants. 84,9% utilisent leur voiture.

Le record est attribué aux villes entre 200 000 et un million d'habitants avec 6% de cyclistes.

Source : Recensement Insee 2013

Election présidentielle Modalités de parrainages



15 jours au moins avant le premier tour de scrutin ouvert pour l'élection du Président de la République, le Gouvernement assure la publication de la liste des candidats.

Délai d'envoi

Les présentations (appelées aussi "parrainages") devront parvenir au Conseil constitutionnel entre le 20 février 2017 et le 17 mars 2017 à 18 heures. Les élus habilités à présenter un candidat doivent donc prendre en compte les délais d'acheminement postaux pour respecter cette échéance impérative : seules la date et l'heure de réception au Conseil constitutionnel faisant foi.

Les présentations sont rédigées sur des formulaires officiels imprimés par l'administration, revêtues de la signature de leur auteur et adressées au Conseil constitutionnel par leur auteur par voie postale, dans une enveloppe prévue à cet effet.

Publication des « parrains »

Jusqu'à présent, seule une partie des 500 parrainages, tirée au sort, était publiée.

Dorénavant : « Au fur et à mesure de la réception des présentations, le Conseil constitutionnel rend publics, au moins deux fois par semaine, le nom et la qualité des citoyens qui ont valablement présenté des candidats à l'élection présidentielle. (...) Huit jours au moins avant le premier tour de scrutin, le Conseil constitutionnel rend publiques le nom et la qualité des citoyens qui ont valablement proposé les candidats. »

Le Gland d'Or



Non consultations des élus ruraux

Christian Eckert, secrétaire d'Etat chargé du Budget et des Comptes publics a oublié de consulter les élus ruraux avant de proposer des mesures de réhaussement de seuils et d'encadrement des saisines obligatoires pour la consultation des services du Domaine. Dans un courrier aux maires du 26 décembre, il explique avoir consulté «les associations nationales d'élus». Mais il écrit plus bas que les discussions concernant les petites communes se sont faites avec l'AMF. Encore une fois, les petites collectivités font les frais de ces décisions. Si nous demandons des estimations, c'est parce que nous en avons besoin et pas pour le plaisir de rédiger des courriers.

Potentiels oubliés

La récente publication de la revue Population et Avenir contient un texte d'un professeur de l'Université de géographie de Clermont-Ferrand, Laurent Rieutort, qui rappelle quelques vérités sur la croissance démographique des zones rurales. Dans les zones dites peu ou très peu denses (90 % de la superficie du pays), on compte plus de 36 % des actifs occupés. Mais bien entendu, l'essentiel d'entre eux travaille ailleurs que dans leur commune de résidence... Trace forte de ce que l'on observe, à savoir un pourcentage d'augmentation du nombre d'actifs plus fort dans les communes les plus petites que dans les villes. Une belle reconnaissance de l'attractivité des communes rurales comme cadre de vie. Et un défi à relever pour que l'activité économique reprenne place dans ces zones, participe au développement du monde rural et que soient réduits les déplacements. (n° 731, janvier-février 2017)

Recensement en ligne Le rural dans le rythme !

Le pourcentage des foyers utilisant Internet pour déclarer leurs impôts n'est pas très différent entre communes rurales et urbaines. C'est ce qui ressort des données publiées lors de la commission nationale d'évaluation du recensement. Le taux de

collecte est de 33,6 % dans les communes de moins de 200 habitants pour un taux national de 39 %, en forte hausse en 2016 (33 % en 2015). Le taux est même légèrement supérieur (39,5 pour les communes de 500 à 1000 habitants.)

RENSEIGNEMENTS - CONTACTEZ L'AMRF

Si vous souhaitez recevoir des informations sur l'AMRF, merci de nous faxer ce bulletin au 04 37 23 59 87 ou de nous le retourner à l'adresse suivante :
AMRF, 52 avenue Foch, 69006 Lyon

Nom, prénom :

Elu de la commune de :

Adresse :

E-mail :

Twitter : @Maires_Ruraux / Facebook : mairesrurauxamrf

L'AMRF lutte pour les cartes d'identité

L'AMRF agit au sujet du projet de changement pour les lieux de délivrance des cartes nationales d'identité (uniquement les communes équipées d'un « dispositif de recueil » pourront accueillir les demandes, peu importe le lieu de résidence du demandeur). Le 3 novembre, Vanik Berberian est intervenu au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) en interpellant ses membres sur le manque de considération par l'administration de l'intégralité de l'avis

des élus, rendue en séances de juillet et septembre, sur le dossier des demandes de cartes d'identité. Il a depuis rencontré le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur pour relayer la demande des Maires ruraux de revoir le projet de modification des modalités de demandes et de retraits des cartes d'identité qui exclut de la procédure la plupart des mairies des communes de résidence.

Refuser le PLUI

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert de plein droit de la compétence PLU intercommunal (PLUI) dans un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi soit à compter du 29 mars 2017.

Toutefois, les conseils municipaux des communes membres de communautés de communes ou d'agglomération n'ayant pas déjà transféré la compétence PLUI ont la possibilité de s'opposer à ce transfert. La « minorité de blocage » permet en effet à 25% au moins des communes représentant au moins 20% de la population d'un EPCI à fiscalité propre de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté, avant le 27 mars 2017.

PLF2017

« Petites » mais vraies victoires

Une victoire pour l'AMRF dans le débat budgétaire du projet de loi de finances 2017, celle de faire évoluer d'un même montant (+ 180 M€) la dotation de solidarité rurale que celle prévue initialement pour la dotation de solidarité urbaine. Tout comme la hausse de la DETR (+ 184 M€) et la sacralisation du remboursement de la TVA sur les travaux de voirie.

Villages Internet

Le Palmarès est sorti!

Le 18ème label National Territoires, Villes et Villages Internet a été remis le 1er février à la Métropole Européenne de Lille. Le Palmarès comprend 34 communes de moins de 3500 habitants, dont la plupart sont adhérentes de l'AMRF. Parmi elles, Lavoncourt, commune du Vice-président de l'AMRF, Jean-Paul Carteret, a de nouveau reçu 4 @.

Entente Auvergne-Rhône-Alpes

Les présidents des associations départementales de maires ruraux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes se sont réunis à Lyon le 8 décembre pour évoquer ensemble la création d'une entente régionale des maires ruraux. Le but : harmoniser leurs démarches, coordonner leurs actions et peser sur les décisions de façon à mieux défendre le rôle de la commune. Ensemble, ils considèrent qu'ils pourront être plus écoutés par la Région.

Ils devraient se revoir prochainement pour officialiser leur démarche.

Lire

Pierre Bonte, écrivain, souvent présent dans les réunions d'associations départementales, publiera un nouvel ouvrage fin mars sur « les thèmes communs qui nous sont chers » prévient-il à l'adresse des maires ruraux. Il sera également l'invité de l'Université ouverte de Michel Onfray le 20 avril à Chambois dans l'Orne.

Débattre

Claudy Lebreton, ancien président du Conseil départemental des Côtes d'Armor et de l'association des départements de France sera l'un des invités de l'Assemblée générale des Maires ruraux de France qui aura lieu le 18 mars 2017 à Lyon. Il est l'auteur d'un rapport sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Résister

Le président des Maires ruraux de France, Vanik Berberian, a décidé de voter systématiquement contre le contenu des délibérations proposées par l'Administration à l'occasion du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) pour répondre aux services de l'Etat, membres du CNEN qui systématiquement votent pour tout projet. Ainsi entend t-il mettre en exergue le comportement pavlovien de l'Administration incapable de faire le moindre effort quant à la réalité de l'applicabilité de certaines dispositions, notamment dans les communes rurales.



Loi NOTRe : les dispositions

La nouvelle carte des intercommunalités voulue par la loi NOTRe est appliquée depuis le 1er janvier 2017. Selon Vanik Berberian, président de l'AMRF, cette loi est « un rouleau compresseur pour détruire l'échelon communal ». Pourquoi ? Augmenter la taille des intercommunalités avec un minimum de 15 000 habitants ne va pas encore davantage les plus petites communes. Les répartitions des sièges au sein des conseils communautaires en sont la preuve. N'avoir qu'un siège, voire deux, dans des EPCI qui en comptent plusieurs dizaines, ne favorise pas l'échange démocratique. D'après un questionnaire que l'AMRF a lancé aux élus ruraux, la majorité des élus évoque une incohérence territoriale par des choix politiques des CDCI. Les transferts obligatoires, en place depuis le 1er janvier, vont-ils démontrer l'inapplicabilité de cette loi? Nous avons déjà recensé plusieurs exemples...

Seine-Maritime Avenir incertain

Jean-François Lemesle, président de l'AMR76 et maire de Cliponville, ne sait pas encore où sa commune se trouvera dans un an. Dans la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine (CVS) de 50 communes et près de 80 000 habitants ou dans la communauté de communes de la région d'Yvetot, regroupant 20 communes et un peu moins de 30 000 habitants?

« Notre ancienne communauté de communes a été complètement dissoute, explique Jean-François Lemesle, j'aurais voulu intégrer la région d'Yvetot dès le départ mais il n'y avait pas de continuité territoriale. » Quand la commune limitrophe à la sienne a intégré au dernier moment la communauté de communes, le maire de Cliponville a aussitôt de-

mandé à la CDCI à être intégré aussi. « Je n'ai pas eu assez de voix », regrette-t-il.

Depuis le 1er janvier 2017, Cliponville fait partie de la communauté d'agglomération CVS. « Quand j'ai demandé si je pouvait quitter la CVS, le président a dit qu'il n'était pas à une commune près, mais il faudra que ça passe en commission et nous allons sûrement devoir rester durant un exercice, soit environ une année avant de pouvoir intégrer la région d'Yvetot. »

Aisne 50% de budget communal en moins

Pour Gérard Gaigne, maire de la commune de Marchais, dans l'Aisne, le transfert financier entre sa commune et l'EPCI, lui a fait perdre 50% de son budget communal. « Par exemple, nous avons créé une crèche dans la commune, explique le maire, et nous avons convenu avec la préfecture que nous mettions les locaux à disposition de l'intercommunalité pour 1600 euros par mois. Depuis le 1er janvier, l'EPCI a la compétence petite enfance. J'ai dû me

battre pour garder un loyer, mais il est passé de 1600 euros à 400 euros par mois... » Au sein du conseil communautaire, Marchais n'a plus qu'un siège pour un conseil représentant 48 communes. « On ne représente plus rien du tout », regrette-t-il. « En 2020, j'arrête, je suis dégoûté. Mon parrainage, je le donnerai au candidat qui viendra me dire qu'il supprimera la Loi NOTRe s'il est élu ».

Les maires ont dit

Un maire des Landes: « Nos syndicats sont le plus souvent départementaux, les plus exposés seront les syndicats ou regroupements scolaires, qui, s'ils venaient à être manipulés comme les communes dans les fusions, accentuerait encore l'effort de désertification de notre territoire mené par les services de l'état. »

Philippe Dubourg, président des l'AMR40 : « Toutes les obligations de la loi NOTRe sont en train de s'appliquer, dans la foulée de la loi MAPTAM ou ALUR... Même si on tenait compte des principes d'autonomie des communes (et de souveraineté du peuple ?!), ces lois passent, parce que les élus n'ont pas envie de défendre ces principes et de se coucher en travers... Sur le papier, elles devraient être inapplicables, si on respectait ces valeurs. Dans quelle démocratie sommes-nous ? »

sont-elles inapplicables?

Une bonne correction !

Quand un élève fait du hors sujet, son enseignant est fondé à lui faire refaire le travail. On peut trouver des similitudes à ce qui se passe sur la loi NOTRe. Outre ses erreurs liées à son ADN largement soulignées dans ces colonnes, beaucoup ont souligné l'impasse technique de plusieurs dispositions et le caractère inapplicable des certains articles votés à la hâte dans un beau et large consensus entre sénateurs et députés lors d'une commission mixte paritaire « histo-

rique » en juillet 2015 ! Plusieurs « lanceurs d'alerte » dans des domaines précis ont amorcé plusieurs missions « déminage » que l'Etat a dû entendre. Première absurdité à être « corrigée », l'article 42 et la fin des indemnités des présidents de syndicats grâce à la mobilisation des maires ruraux. D'autres propositions de loi ont été déposées pour corriger ou tout simplement rendre applicable des articles qui ne l'étaient pas. Pour le tourisme et la possibilité

de conserver des offices municipaux dans les stations classées, supprimés d'autorité dans le texte et rétablie. Pour le transport scolaire pour permettre à nouveau la subsidiarité exigée depuis le début par les maires ruraux. Une proposition est en cours d'examen. Autre exemple, une proposition de loi récente pour supprimer l'obligation de transférer les compétences eau et assainissement. Et ce n'est qu'un début...



Landes Quid des ordures?

Tilh, commune de 800 habitants dans les Landes, est depuis le 1er janvier au sein d'une intercommunalité de 24 communes et de 25 000 habitants. « Nous avons fusionné deux communautés de communes », explique le maire, Jean Darraspen. C'est une fusion forcée. La préfète ne leur a pas laissé le choix. « Ma commune se situe à l'extrémité du territoire, à une vingtaine de kilomètres du bourg centre. » Du coup, les habitants du village n'utilisent pas du tout les services de la communauté de communes : maison de retraite, crèche, etc. « Il ya beaucoup de services centraux que nous n'utilisons pas. Les habitants vont plus près, sur une autre intercommunalité. Ça nous coûte de l'argent pour rien. »

Quant aux transferts de compétences, le nouvel EPCI a récupéré celle des ordures ménagères. Mais les deux anciennes intercommunalités avaient chacune leur syndicat. « Pour le moment, on conserve les deux syndicats, mais c'est temporaire. Le problème, c'est que les taxes ont des taux différents. La loi de 2005 qui prévoyait des taux identiques à toutes les communes n'est toujours pas appliquée. »

L'un des deux syndicats gère une usine de tri, quand le second gère un incinérateur. « Les coûts ne sont pas les mêmes. Nous faisons payer 77 euros par habitants et l'autre syndicat fait payer environ 180 euros. » Les communes se sont engagées à présenter au préfet un plan de rapprochement des taux d'ici 10 ans.

Côte d'Or Spoliation fiscale

La commune d'Arceau (21) possède des terrains. « Mais juridiquement, on ne sait pas si la commune doit mettre ses terrains à la disposition de l'EPCI qui se chargera lui même de les vendre, puisqu'il a la compétence économique. Il y a un vide juridique ». On ignore aussi si les compromis signés en 2016, mais dont l'entreprise acheteuse n'est pas encore installée, sont encore valables. Et même si on en tient compte, la totalité de la fiscalité reviendra à l'EPCI puisqu'on ne prend en compte que ce qui existait au 31 décembre 2016. Si la commune reste évidemment propriétaire des terrains, la fiscalité des entreprises futures reviendra à l'EPCI. « C'est un vol fiscal », clame Bruno Bethenod, maire de la commune et président de l'AMR21.

Un autre regard

Alors que beaucoup d'élus subissent la nouvelle organisation territoriale, que certains avancent le fait que ce serait uniquement un enjeu de population en préemptant au passage le terme de taille pour le détourner et masquer l'enjeu des distances et du temps de parcours, les Maires ruraux présentent en exclusivité la première partie d'une étude inédite plus en phase avec la réalité vécue par les maires ruraux.

Les travaux de Pierre-Marie Georges, géographe, spécialisé en aménagement et développement rural à l'Université Lumière Lyon 2 mettent en exergue d'autres visions possibles ; La première relative à la question des charges de spatialité. L'outil permet de prendre conscience d'une France très majoritairement confrontée à l'enjeu des charges de spécialité (ou de ruralité). Plus de 65 % des EPCI « nouvelle génération » sont confrontés majoritairement à la question

d'espaces vastes et peu denses. Comment devront-ils désormais traiter ce sujet sans se concentrer sur les seules parties les plus denses de ces territoires ? Le défi n'est pas mince en termes d'aménagement du territoire et d'organisation des services.

La «charge de spatialité» des EPCI en 2017 : voir le nombre d'hectares par habitant



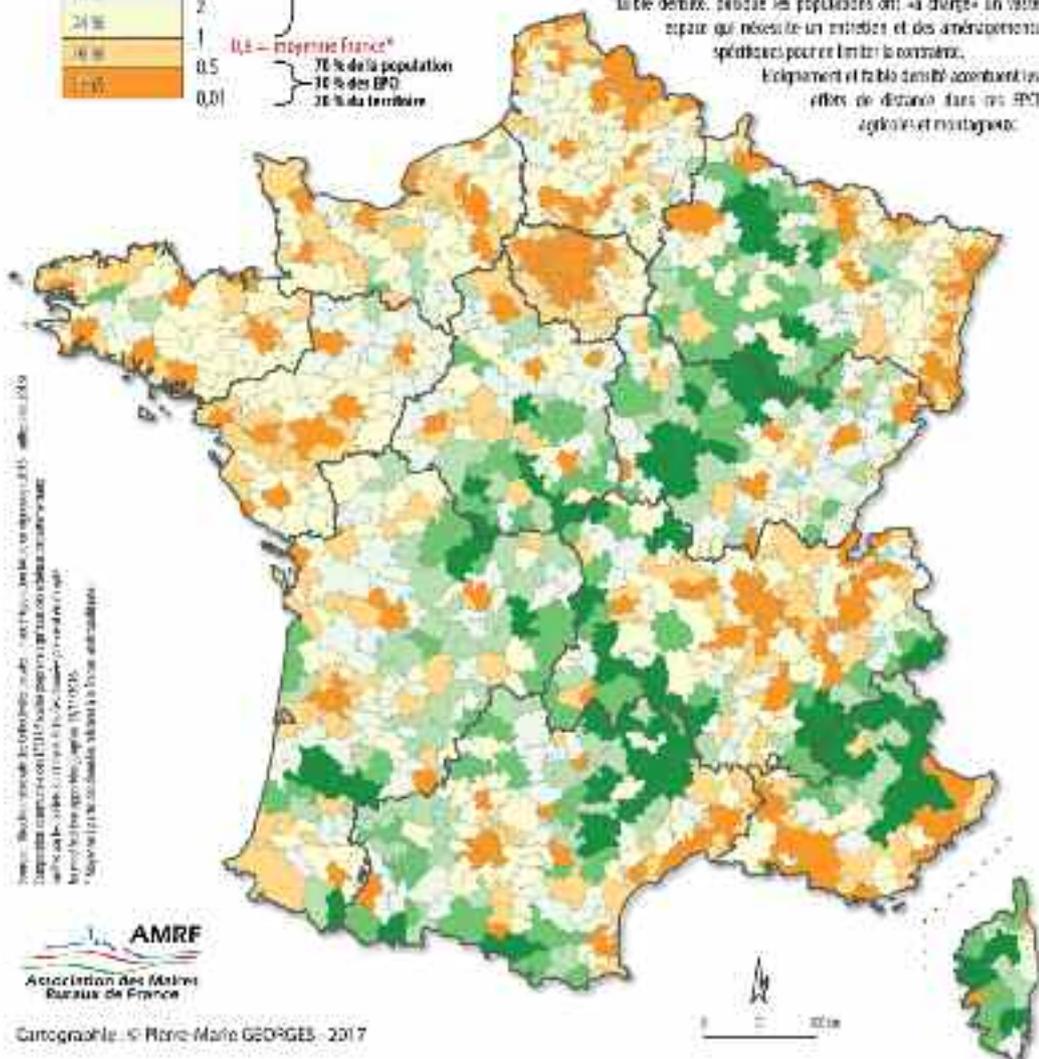
Nous sommes habitués à représenter l'échelle communale ou départementale. Les nouveaux EPCI procurent une nouvelle géographie avec laquelle nous ne sommes pas encore familiers.

Par exemple, ces nouveaux périmètres permettent d'illustrer différemment la question des territoires de faible densité.

Ici, en illustrant le rapport d'échelle de la densité de population, on propose de représenter le nombre moyen d'hectares par habitant dans chaque EPCI.

Cela permet en son temps d'appréhender la «charge de spatialité» spécifique à la faible densité, puisque les populations ont «à charge» un vaste espace qui nécessite un entretien et des aménagements spécifiques pour en limiter les coûts.

Éloignement et faible densité accentuent les effets de distance dans ces EPCI agricoles et ruraux.



DOSSIER

La seconde est présentée par l'auteur d'un manuel de géographie rurale* comme une France contrastée concernant l'enjeu de la gouvernance. La « folie des grandeurs » concerne une partie non négligeable des nouveaux EPCI avec des contextes locaux qui inquiètent nombre de maires ruraux quant à l'attention qui sera portée à leur commune quand elles se trouvent incluses dans des groupements à plus de 80 communes (une trentaine).

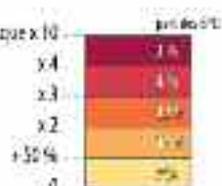
Pour l'autre moitié, le fait marquant est la hausse du nombre de communes. Elle entraîne une métamorphose dans la gouvernance qui fragilise voire anéantit toute notion de projet avec des hausses variant entre 200 et 1000 % !

*(J-B Bouron & P-M Georges, Les Territoires Ruraux en France, une géographie des ruralités contemporaines, éditions Ellipses, Paris, 2015, 456 p.)

Pierre-Marie GEORGES est géographe, spécialisé en aménagement et développement rural à l'Université Lumière Lyon 2. Il a co-écrit un manuel de géographie rurale (J-B Bouron & P-M Georges, Les Territoires Ruraux en France, une géographie des ruralités contemporaines, éditions Ellipses, Paris, 2015, 456 p.), et sa thèse interroge la création d'activités artistiques en milieu rural. Il intervient auprès des collectivités sur les questions relatives à la ruralité et il co-anime un site internet de cartographie <http://geotheque.org/>.

La hausse du nombre de communes au sein des EPCI au 1er janvier 2017 et EPCI dits XXL

Haussa moyenne du nombre de communes dans le nouvel EPCI :

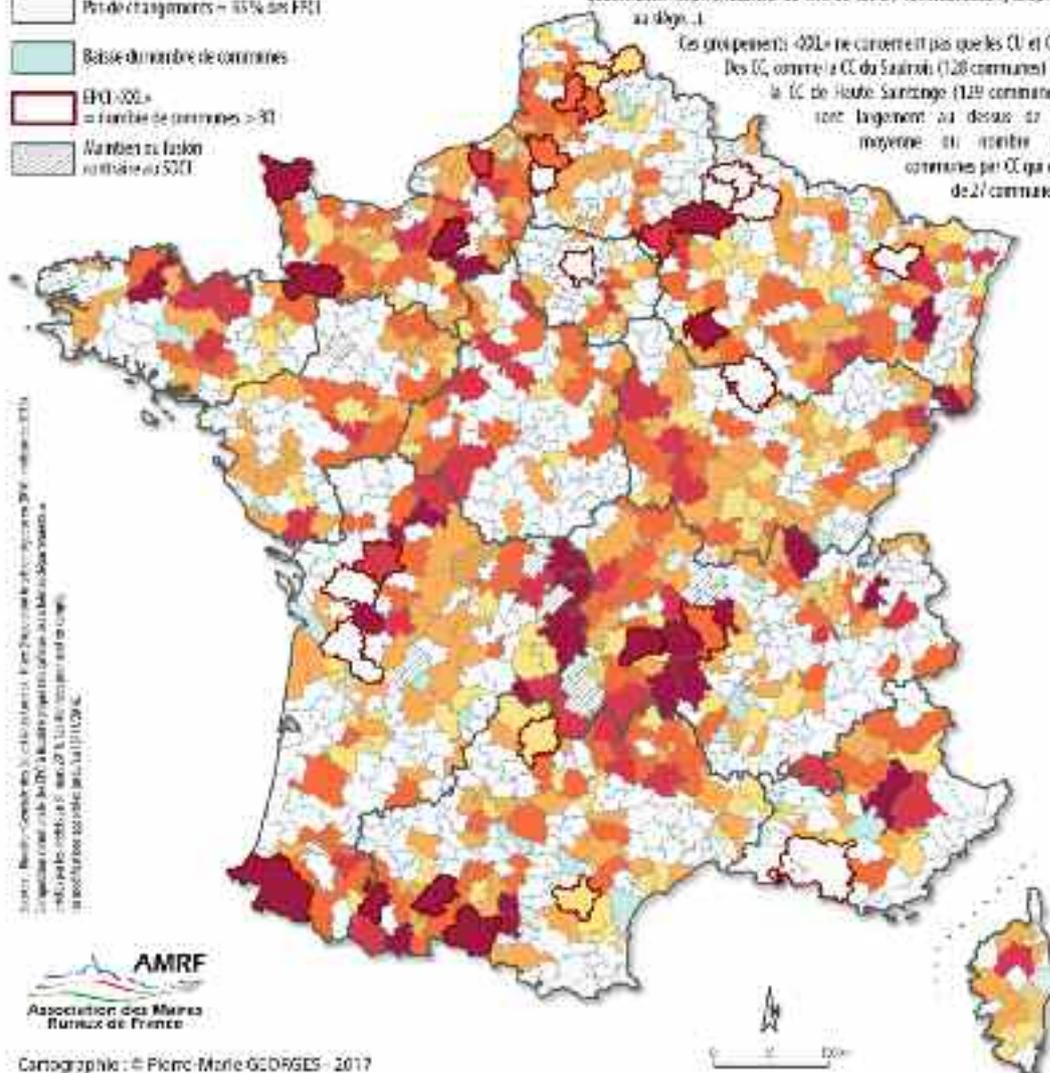


- Perte d'agglomérations = 65% des EPCI
- Baisse du nombre de communes
- EPCI « XXL » = nombre de communes > 80
- Maintien ou fusion nombre au 30/01

En 2017, le nombre moyen de communes par EPCI est multiplié par 2,5 par rapport à 2002. Les métropoles et les CC concentrent en moyenne plus de communes, mais derrière ces moyennes, les situations demeurent très contrastées.

C'est d'abord l'outlier qui plus de la moitié des EPCI n'ont pas changé entre 2016 et 2017. Mais surtout, les fusions créent des groupements avec un nombre important de communes. Le CA du Pays Basque avec 156 communes est la plus grande. Ces EPCI posent ainsi de nouvelles questions en terme de gouvernance (représentativité au sein du conseil communautaire, distance au siège, ...)

Ces groupements « XXL » ne concernent pas que les CC et CA. Des CC, comme le CC du Saintruis (128 communes) ou le CC de Haute-Saintonge (129 communes) sont également au dessus de la moyenne en nombre de communes par CC qui est de 27 communes.



Source : Bouron-Georges (2015), et données de l'AMRF. Pour l'élaboration de la cartographie 2017, données de l'INSEE. Les données sont issues de la base de données communales de l'INSEE. Les données sont issues de la base de données communales de l'INSEE. Les données sont issues de la base de données communales de l'INSEE.

États Généreux de la ruralité

La campagne s'invite dans le dé



Les Etats Généreux de la Ruralité se so
L'AMRF va produire un document qui r
lui-ci sera ensuite envoyé à l'en
En parallèle, l'AMRF a invité les candid

Des États Généreux sous toutes leurs formes !

Chaque AMR s'est appropriée l'opération sous des formats diversifiés :

- Tables rondes thématiques;
- Débats adossés à une Assemblée générale ou à un Congrès;
- Forums : stand partenaires, tables rondes;
- Série de réunions décentralisées dans les départements;

Et parfois préparée de manière originale. On retiendra :

- la mise en place d'un grand arbre en carton, dont les branches ont servi à recueillir les post-it des participants qui y ont annoté leurs propositions en faveur d'une ruralité dynamique et positive;
- Des «duos d'intervenants» pour les tables rondes symbolisant l'interface problématique/solution ;
- l'envoi d'un questionnaire en amont de la manifestation aux participants, portant sur les questions liées aux problématiques rurales et aux solutions proposées;
- L'intervention de spécialistes de la ruralité : des journalistes (Pierre Bonte), des géographes (Samuel Depraz), des ingénieurs territoriaux (Didier Gallet), un juge (Alain Bressy) et bien sûr les maires ruraux eux-mêmes.



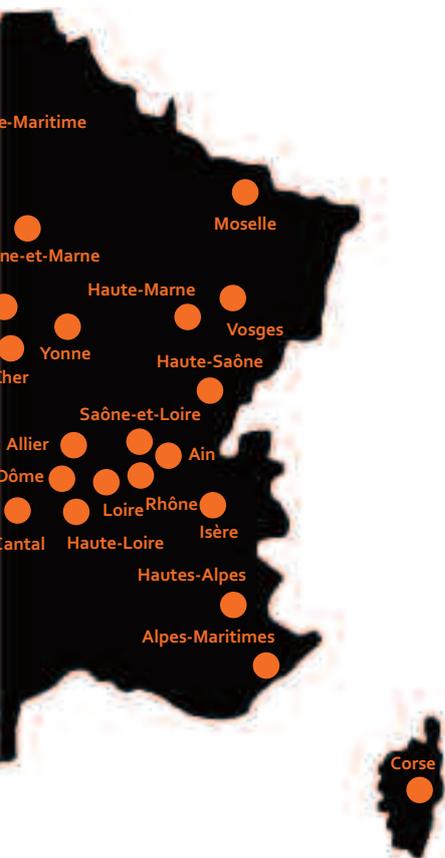
Ils ont participé aux Etats Généreux

Ils font partie de l'écosystème local rural, sans eux l'action du maire serait limitée, et inversement.

Chambre de commerce / Chambre d'agriculture / Chambre des métiers / SAFER / Génération mouvements / Fédération des foyers ruraux / CAF / DASEN / Préfecture / Sous-Préfecture / Le Réseau National des Missions Emploi / Conseil Départemental / Conseil régional / Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales / Agence régionale environnement / Agence de l'eau / Orange / Sénateurs / Députés / Ministère de l'Éducation nationale / Professeurs des écoles / avocats / Fédération des oeuvres laïques / ADMR / MRJC / Francas / PEP (éducation populaire) / Communes forestières / Familles rurales / Fondation du patrimoine / Centres d'information sur les droits des femmes et des familles / SDIS / Gendarmerie / Ecrivains / Comédiens / Juristes /

Débat présidentiel

ont déroulés dans toute la France depuis plusieurs mois, en vue de l'élection présidentielle. Ce sera l'ensemble des propositions formulées lors des différentes étapes des États Généraux de la Ruralité. Ce sera l'ensemble des candidats à la Présidentielle afin que la ruralité puisse s'inviter au cœur du débat. Les candidats à se positionner sur les questions rurales sur son site Internet www.amrf.fr (Rubrique *Présidentielle 2017*).



Déjà des propositions concrètes

Aménagement du territoire

Etablir une politique d'aménagement du territoire avec un Etat présent dans chaque département : affectation supplémentaire de fonctionnaires de la Haute Administration dans les départements pour les informer de la réalité du terrain.

Gestion de l'eau

Établir un moratoire dans le cas de la reprise de gestion de l'eau par les intercommunalités afin de ne pas pénaliser les avantages tarifaires dans certaines communes qui en font un critère d'attractivité.

Urbanisme

Mettre en place avec les services préfectoraux des modalités assouplissant et adaptant aux territoires concernés les cadres d'urbanisme pour faciliter un développement durable et compatible avec la réglementation.

Numérique

Dans la perspective d'une arrivée beaucoup trop lente du très haut débit (FTTH), il est demandé à Orange d'informer les maires ruraux de la possibilité et du calendrier qui permettrait de pousser l'ADSL filaire dans des bonnes conditions de partage jusqu'à 20 MB dans les zones de moyenne et faible densité. Une concertation avec les maires ruraux, le sous-préfet et les collectivités territoriales est à envisager dans un prochain atelier pour établir la cartographie et l'échelonnement de cette évolution transitoire vers le FTTH rural.

Normes

Simplifier les démarches administratives. Il faut arrêter l'empilement des lois.

Santé

Développer l'aide à l'expertise, aux gardes, aux diagnostics médicaux, à la télémédecine pour les jeunes médecins installés à la campagne.



DE LA REVOLTE DES ELITES A LA

Election de Donald Trump à la Maison Blanche, victoire du Brexit en Grande Bretagne, scores électoraux impressionnants de l'improbable mouvement « Cinq étoiles » et élimination de Matteo Renzi arrivé en sauveur de Italie il y a moins de trois ans, montée de l'extrême droite partout en Europe (FN en France, AfD en Allemagne, UKIP en Grande Bretagne, parti de la liberté en Autriche etc.), installation dans la durée de mouvements séparatistes en Catalogne, Italie du nord, Flandre, autant d'évènements, pour les plus récents non prévus par les sondages et en tous cas non souhaités par les médias, les partis alternant jusqu'ici au pouvoir et les électeurs « raisonnables ». Quant à l'échec laborieux de Norbert Hofer, la personnalité indépendante et respectée de son adversaire aux élections présidentielles autrichiennes n'y est probablement pas pour rien. L'élection d'Alexander Van der Belle est aussi un désaveu des partis qui ont gouverné l'Autriche depuis la fin de la guerre et dont les candidats ont été éliminés dès le premier tour. Quant à la sortie de l'ombre de l'extrême droite et des mouvements séparatistes, son ancienneté a fait oublier qu'elle surprit aussi au départ.

Vous avez-dit « populisme » ?

Les responsables politiques en place et les médias croient régler le problème d'un seul mot : « populisme ». Un mot valise qui permet de transformer en raciste, xénophobe, sexiste, illettré profond toutes les nuances des réfractaires à l'Europe telle qu'elle fonctionne, toutes les gradations de malheureux de la mondialisation et de sceptiques sur la capacité de la « concurrence libre et non faussée » de réguler souverainement le monde et la vie des gens etc.

Autant de gens « pitoyables » pour reprendre l'expression d'Hillary Clinton à l'adresse des partisans de Donald Trump. (1) Ce que les intéressés se sont fait un plaisir de retourner contre celle que les sondages



voyaient déjà présidente, transformant ce « pitoyable » en badge.

Mais, le meilleur exemple de ce mépris pour le populaire et d'aveuglement sur l'état du monde est probablement l'entretien de Bernard Henry-Lévy à la Stampa. Pour lui, l'élection de Donald Trump, dont il avait annoncé la défaite, ne marque en rien un quelconque échec du libéralisme, une revanche contre les « élites » de la mondialisation. C'est l'expression du « mépris de la démocratie », « les lois de la télé réalité étendue à la politique ». A se demander quel système a bien pu engendrer pareille dérive, pareille confusion des valeurs ; pourquoi le seul candidat démocrate pouvant battre Donald Trump - Bernie Sanders - a été éliminé de manière douteuse par l'appareil partisan. La cause est entendue : « C'est un vote contre l'égalité et le respect des minorités. » Autrement dit, c'est une faute morale, nullement un choix politique, fut-il erroné.

Tout à sa fureur sacrée, BHL craint qu'on assiste à « une auto-liquidation, par les moyens de la démocratie, de la démocratie elle-même. Vous aviez la servitude volontaire façon La Boétie. Eh bien nous avons aujourd'hui la volonté de démocratie qui accouche de ce maître ultime, de ce despote sans réplique, qu'est le Peuple trumpisé...[...] » Un peuple capable de voter contre ses propres intérêts est-il digne de la démocratie ? Telle est la question qui

affleure derrière la multiplication des dénonciations de l'inconséquence populaire venant de moralisateurs libéraux dignes des apparatchiks auxquels Brecht donnait ce conseil lors de l'invasion de la RDA par les chars soviétiques : « Le peuple ayant perdu la confiance du Gouvernement, il serait plus simple pour lui de dissoudre le peuple et d'en élire un autre ». (2) Mais, au fait, les électeurs qui ne votent pas comme souhaite le consensus ont-ils un comportement irrationnel, pensent-ils voter contre leurs intérêts ? On verra que c'est loin d'être la règle générale. Sont-ce tous des xénophobes, des racistes etc. ? Loin de là, répond Michael Moore, adversaire de Donald Trump dont il avait prévu que la victoire viendrait de la défection de l'électorat ouvrier dans la « ceinture de la rouille » : « Vous devez accepter que des millions de gens qui avaient voté pour Barack Obama ont cette fois changé d'avis. Ils ne sont pas racistes. » (Cité par Le Monde Diplomatique Décembre 2016).

Sauf que l'accepter serait reconnaître que la politique menée depuis plus de quarante ans dans toutes les provinces de l'Empire américain sous emballage de gauche ou de droite n'a pas eu les mêmes résultats pour tout le monde ; reconnaître que l'abandon des compromis sociaux de l'Après-guerre - New Deal aux USA, programme du CNR en France et Welfare state en Grande Bretagne-, que la Restauration libérale menée tambour battant, avaient non seulement abouti à une crise économique interminable, mais conduit à une impasse politique dont personne ne sait comment sortir.

Les raisons de la déraison : les gagnants et les perdants de la restauration libérale ?

Certes la plupart des résultats électoraux dérangeants sont plus des votes contre le consensus politique responsables de l'impasse dans laquelle nous sommes qu'un soutien à des politiques montrant une voie permettant d'en sortir mais ils montrent au moins qu'invoquer l'existence de formations politiques repoussoirs ne

REVOLTE CONTRE LES ELITES



Une évolution du partage de la valeur ajoutée des entreprises défavorable aux revenus du travail.

Selon les études, entre 1981 et 2006, la part des revenus du travail dans le partage de la valeur ajoutée des entreprises baisse de 7 à 10 points de PIB, ceux du capital augmentant d'autant.

suffit plus à garantir la stabilité d'un système partisan où l'on s'écharpe sur l'accessoire pour mieux éviter de parler de l'essentiel. L'éventualité du saut dans l'inconnu faisant de moins en moins peur, peut-être serait-il temps de proposer aux électeurs autre chose que le choix entre le chaos et la poursuite de politiques de faillite.

Distribuer des étiquettes infamantes étant de moins en moins dissuasif, peut-être pourrait-on essayer de comprendre ce qui se passe, autrement dit, de mettre à jour la part de rationalité incluse dans cette apparente irrationalité ? Ainsi pourrait-on chercher à savoir à qui profite un système si précieux qu'il mérite d'être conservé au prix de la stagnation économique et du désenchantement col-

lectif ? Qui était derrière les mutations de l'Empire américain après la dénonciation des Accords de Bretton Woods ?

L'historien et sociologue américain, Christopher Lasch a été l'un des premiers à mettre en évidence que contrairement à ce que colporte le consensus idéologique, l'origine de la « révolution libérale » de ces cinquante dernières années n'est pas d'abord intellectuelle et technique – le constat que l'ordre keynésien des « trente glorieuses » ne permettant plus de répondre aux difficultés des temps nouveaux, il convenait de restaurer l'ordre libéral de l'Avant-Guerre- mais politique et social. Le moteur de cette restauration c'est, très prosaïquement, l'intérêt d'une

minorité qui a su profiter des difficultés financières de l'état américain empêtré dans la guerre du Vietnam et des opportunités qu'offrait la fin du système monétaire mondial des parités fixes pour mettre en place un système lui permettant d'accaparer l'essentiel de la richesse produite. La conversion de l'essentiel des élites de l'argent, du pouvoir et de la culture à la bonne nouvelle libérale en a été le levier.

« Naguère, écrit Christopher Lasch dans son dernier essai, c'était la « révolte des masses » qui était considérée comme la menace contre l'ordre social et la tradition civilisatrice de la culture occidentale. De nos jours, cependant la menace principale semble provenir de ceux qui sont au sommet

Explosion des inégalités de revenus dans les pays anglo-saxons.

A partir des années 1980, aux USA, la part des revenus des 10% les plus riches augmente considérablement (Thomas Piketty) et comme on voit sur le graphique ci-dessous, les plus-values spéculatives y contribuent.

A noter aussi qu'à l'intérieur de la strate des 10% qui gagnent le plus, la progression des revenus est d'autant plus forte qu'ils sont élevés. Quand les revenus du bas de la strate augmentent de quelques pourcents, ceux des 1% les plus riches progressent de près de 25% !



Les inégalités de revenus en France.

Si le phénomène est moins accusé il n'en est pas moins réel.



de la hiérarchie sociale et non pas des masses...

L'évolution générale de l'histoire récente ne va plus dans le sens d'un nivellement des distinctions sociales, mais de plus en plus vers une société en deux classes où un petit nombre de privilégiés monopolisent les avantages de l'argent, de l'éducation et du pouvoir... De nos jours, la démocratisation de l'abondance - l'attente de chaque génération de se voir bénéficier d'un niveau de vie qui était hors de portée de ses prédécesseurs - a cédé la place à un retournement où des inégalités séculaires commencent à se réinstaurer, quelques fois à une vitesse terrifiante, et parfois si progressivement que nous ne nous en rendons pas compte. » (« La révolte des élites et la trahison de la démo-

cratie » 1995 - traduction française Ed Climats 1996)

Et Lasch de préciser : « Le problème de notre société n'est pas seulement que les riches ont trop d'argent mais que leur argent les isole, beaucoup plus que par le passé, de la vie commune. »

Cette forme nouvelle de lutte des classes, cette « révolte des élites » pour reprendre l'expression de Christopher Lasch aura deux conséquences majeures :

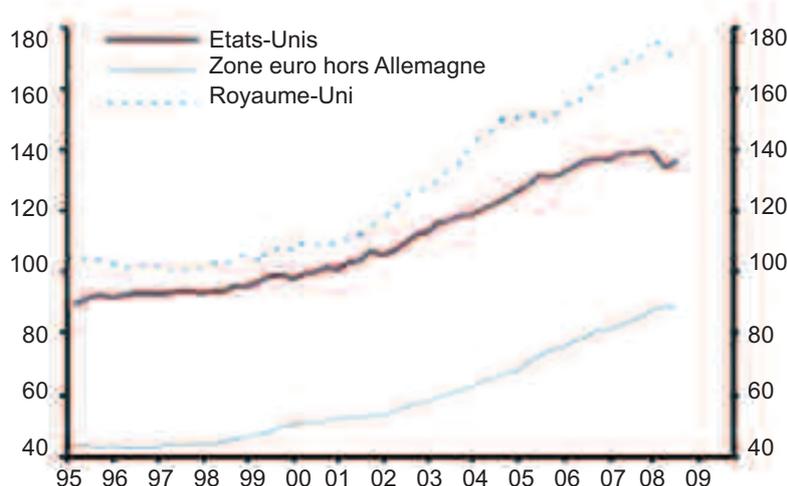
- Sur le plan social, non seulement une répartition très inégalitaire des revenus et des patrimoines, mais une dissociation du corps social entre deux classes où un petit nombre de privilégiés monopolisent les avantages de l'argent, de l'éducation et du

pouvoir, la classe moyenne devant se partager inégalement entre l'une ou l'autre. Une évolution typique des pays autrefois appelés « sous-développés ».

- Sur le plan politique, la neutralisation du corps électoral, l'alternance au pouvoir dans chaque pays des deux camps d'accords sur l'essentiel : interdire avec le secours d'une bureaucratie de l'expertise et du droit, toute remise en cause démocratique de l'ordre libéral. Avec le risque de rendre impossible une réforme paisible du système, seules des crises de plus en plus graves pouvant le faire évoluer. « On assiste, relève Lasch, à des batailles idéologiques furieuses sur des questions annexes. Les élites qui définissent ces questions ont perdu tout contact avec le peuple. Le caractère irréel et artificiel de notre vie politique reflète à quel point elle s'est détachée de la vie ordinaire, en même temps que la conviction secrète que les vrais problèmes sont insolubles ». Constatons que trente ans plus tard, le constat vaut toujours pour toutes les provinces de l'Empire américain.

Christopher Lasch n'est pas le seul à avoir flairé l'odeur de la lutte des classes là où la décence et Alain Minc - auteur de cette pensée profonde : « Je ne sais pas si les marchés pensent juste, mais je sais qu'on ne peut penser contre les marchés. » (« La mondialisation heureuse » 1996) - voient seulement les nécessités d'une modernisation heureuse. Ainsi le milliardaire américain War-

Dette des ménages (en % du RDB)



L'endettement des ménages

L'inversion de la tendance en 2008 marquera le début de la première Grande crise du XXIème siècle : « L'arrêt de la hausse des taux d'endettement des ménages (aux EU, dans la zone euro hors Allemagne, au Royaume-Uni) est la cause essentielle de la crise. »

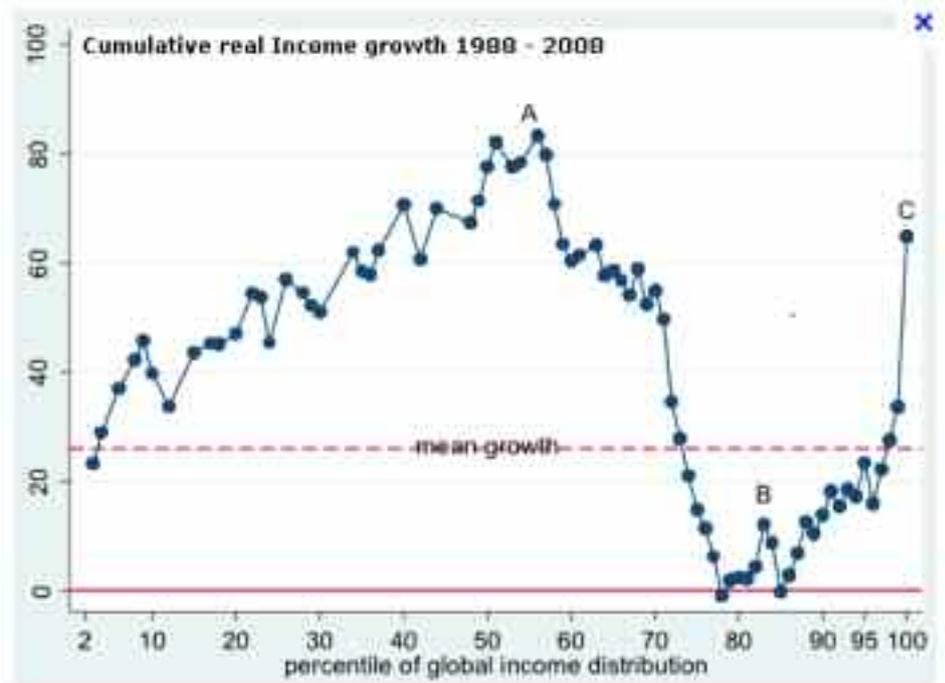
Patrick Artus (Flash économie Natixis février 2009)

Evolution des revenus de 1988 à 2008

Le graphe retrace l'évolution des revenus, hors inflation, de 1988 à 2008, au niveau mondial. La distribution des revenus est découpée en part de 1% qui seront placées en fonction de leur évolution. On obtient une courbe qui a la silhouette d'un éléphant

On constate que pour les personnes au voisinage de la médiane (point A), principalement des chinois et des indiens, le revenu a augmenté de 80%. Pas étonnant compte tenu de l'importance jouée par ces deux pays, tout particulièrement la Chine dans la régression de la pauvreté dans le monde.

Par contre la partie basse entre A et B, qui correspond aux revenus des classes moyenne des pays développés, traduit une nette dégradation de leur situation. Le point C qui correspond au centile le plus élevé de la distribution vérifie ce que nous a appris les travaux de Piketty, l'enrichissement du haut de la pyramide des revenus, d'autant plus important qu'ils sont proches de la pointe.



ren Buffett commentant la situation d'avant crise à CNN (19/06/2005) et déclarant : « C'est la lutte des classes. Ma classe est en train de la gagner. Elle ne devrait pas. ». Ainsi le français Denis Kessler, PDG du groupe de réassurance SCOR et alors Vice-président du MEDEF exposant au magazine Challenges (04/10/2007) que le programme de sa caste était de « sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance »

Le plus lucide est incontestablement le milliardaire américain qui voit les risques de déstabilisation sociale et politique de cette reprise de la lutte des classes, de cette rupture des compromis de l'Après-guerre – New Deal aux USA, programme du CNR en France et Welfare state en Grande Bretagne. Quant à l'enthousiasme décomplexé de l'ex-maoïste reconverti au libéralisme triomphant, il donne une idée du cynisme aveugle de pareilles « élites » alors même que la première Grande crise du XXIème siècle vient de commencer. Grande crise qui pourrait bien donner raison à Warren Buffett. Et si la révolte contre les élites, de plus en plus perceptible dans les résultats électoraux qui se succèdent, était la réponse une restauration libérale incapable de te-

nir ses promesses de prospérité pour tous ?

Ce qui nous ramène à la question : à qui a profité la restauration libérale ?

La concentration de la richesse.

Toutes les études – particulièrement « Le capital au XXIème siècle » de Thomas Piketty (Seuil) montrent que le résultat en sera une baisse des revenus du travail par rapport à ceux du capital, une montée des inégalités de revenus et de patrimoine très forte dans les pays anglo-saxons et nettement plus modérées en Europe continentale, notamment en France.

Le déclin des classes moyennes.

Les conclusions précédentes portaient sur l'évolution de la part revenant aux 10% les plus riches de la population des pays industrialisés ainsi qu'à l'intérieur même du décile. Il apparaissait que l'augmentation était d'autant plus importante que la fraction de population concernée diminuait.

Reste une question essentielle : qu'en était-il non pas du sort des plus riches par rapport à l'ensemble de la population mais de l'évolution de la situation des autres, les plus pauvres et les classes moyennes ?

La réponse de l'économiste Branko Milanovic, ancien directeur de la recherche de la banque mondiale, est claire : « Loin de s'atténuer comme on l'escomptait, les inégalités de revenu se sont accentuées depuis un quart de siècle »

Le graphe ci-dessus, en forme d'éléphant précise les choses.

Dans un entretien à ECONOMIA, Branco Milanovic observe que « lorsqu'on examine les données économiques, on remarque que l'avènement de [Donald Trump, Marine Le Pen, l'AfD] va de pair avec le déclin de la classe moyenne dans presque tous les pays industrialisés. Les revenus réels de beaucoup de travailleurs modestes n'ont qu'à peine augmenté en Occident ces vingt-cinq dernières années, alors que ceux des plus riches ont explosé... Bien des gens sont déçus, ce qui se répercute sur leurs choix d'électeurs...

Il a fallu du temps pour que les gens comprennent ce qui se passe. Aux Etats-Unis, en tout cas, la crise financière a été un déclencheur décisif. Auparavant, les gens gagnaient déjà peu, mais ils se sentaient plus riches parce que leur banque leur fournissait en crédits bon marché et que la valeur de leur maison augmentait.

ACTUALITÉS

Lorsque la bulle a éclaté, ils ont compris d'un coup qu'il ne leur restait pas grand-chose.

Les différences sont particulièrement criantes en Amérique, mais le modèle est le même dans d'autres économies occidentales. L'inégalité n'a reculé dans aucun pays. Même la Suède, avec sa tradition sociale-démocrate, est devenue plus inégale. Or, selon les populistes, c'est la mondialisation qui en est responsable...

Aux Etats-Unis, l'inégalité a atteint une ampleur qui menace des acquis essentiels. Lorsque l'accès à une bonne formation est interdit à des salariés « normaux » parce qu'ils ne peuvent se payer l'université, lorsque les super riches peuvent, avec leur argent, influencer l'agenda politique, on a les caractéristiques d'un pouvoir ploutocratique dont la stabilité ne peut être assurée que par un appareil sécuritaire sans cesse plus important »

La Grande crise ou l'heure de vérité

Les effets déflationnistes de cette paupérisation relative d'une bonne partie des classes moyennes, de cette évolution des revenus du travail sur la consommation et donc sur la production et le chômage seront pour une part importants compensés par l'endettement des ménages : crédits immobiliers et crédits à la consommation surtout. Autant d'explosifs auxquels les manœuvres spéculatives rendues possibles par la concentration et la dérégulation du système financier, serviront de détonateur.

Montée du chômage et de la précarité.

Le premier effet de la crise sera l'explosion du chômage, du sous-emploi et de la précarité, auxquels, contrairement à ce que pourraient laisser croire des chiffres officiels fabriqués pour minimiser l'ampleur du phénomène, il n'a toujours pas été porté remède.

Non seulement les taux de chômage officiels ont partout été « améliorés » en décourageant les inscriptions sur les listes des demandeurs d'emplois mais ils ont été obtenus au prix d'une dégradation des conditions de travail,

chaque pays utilisant plus ou moins un ou plusieurs de ces trois leviers : baisse du temps de travail annuel, importance du travail partiel, rémunération.

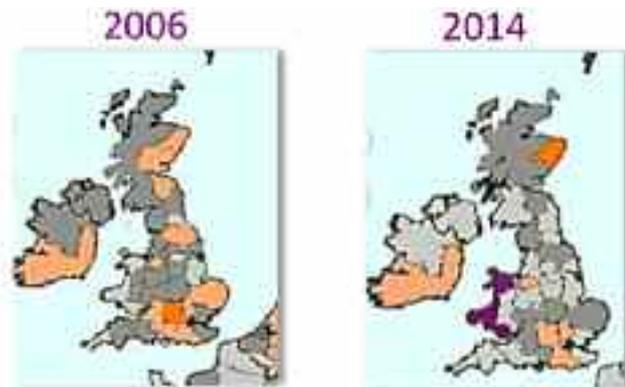
Alors même que les effets récessifs de cette baisse des revenus du travail ne peuvent plus être autant compen-

sés par l'endettement des ménages et les aides sociales, les budgets publics devant viser l'équilibre.

Résultat, un déclassement d'une partie des catégories moyennes et une augmentation de la précarité des plus fragiles.

L'évolution des niveaux de développement régional en Grande-Bretagne

La gradation va des couleurs les plus chaudes (régions les plus prospères), aux couleurs les plus froides (régions les moins prospères)



Les Effets de la crise en Grande-Bretagne selon les régions

Régions du Royaume-Uni ayant subi un déclassement par rapport à la moyenne de l'UE entre 2006 et 2014

FIR/tête, UE = 100	2006	2014	Écart en %
Eastern Scotland	118	99	-16,1
East Wales	109	80	-27,4
Outer London - South	116	98	-15,5
West Midlands	104	86	-17,3
Northern Ireland (UK)	99	82	-17,2
Greater Manchester	108	92	-14,8
West Yorkshire	107	91	-15,9
Essex	104	88	-15,4
North Yorkshire	113	98	-13,3
South Western Scotland	106	91	-14,2
Northumberland and Tyne and Wear	99	84	-15,2
East Yorkshire and Northern Lincolnshire	98	83	-15,3
Merseyside	95	81	-14,7
Cornwall and Isles of Scilly	89	75	-15,7
Leicestershire, Rutland and Northamptonshire	109	96	-11,9
East	101	88	-12,9
Lancashire	95	82	-13,7
South Yorkshire	89	76	-14,6
Hertfordshire, Worcestershire and Warwickshire	109	97	-11,0
Donet and Somerset	102	90	-11,8
Devon	97	85	-12,4
Shropshire and Staffordshire	94	82	-12,8
Tees Valley and Durham	86	74	-14,0
Highlands and Islands	104	93	-10,6
Derbyshire and Nottinghamshire	98	87	-11,2
Outer London - East and North East	91	81	-11,0
Lincolnshire	88	81	-8,0
West Wales and The Valleys	76	69	-8,2
Cumbria	88	94	+6,1

Soit 44 m d'habitants



Montée des inégalités territoriales.

C'est le second élément d'explication de résultats électoraux inexplicables pour les gens « raisonnables ». Les exemples britanniques et Etasuniens permettent en tous cas de la soupçonner.

Quand on sait que les 24% de britanniques qui, en 2006, avaient un revenu compris entre une fois et deux fois le revenu moyen européen ne seront plus que 13% en 2014 ! (Viviane Riches Flores), que les 36% de britanniques à avoir, toujours en 2006, un revenu inférieur à la moyenne européenne, seront 68% en 2014 (voir ci-contre), on est un peu moins étonné des résultats de la consultation sur le Brexit. Un Royaume d'ailleurs de plus en plus désuni à en juger par l'enrichissement de Londres et sa zone d'influence d'un côté et la paupérisation d'une partie du pays de l'autre. La crise a précipité un véritable déclassement pour 44 millions de britanniques.

Comme on sait, le succès de Donald Trump a tenu au basculement d'électeurs traditionnellement Démocrates aux Républicains dans quatre États industriels de la « ceinture de la rouille » : Ohio, Wisconsin, Pennsylvanie et Michigan. Alors que Trump y a fait campagne contre le libre-échange et les délocalisations, Hillary Clinton les a ostensiblement boudés.

NOTES

1- « Pour généraliser, en gros, vous pouvez placer la moitié des partisans de Trump dans ce que j'appelle le panier des pitoyables » lance Hillary Clinton sous les rires des participants du gala LGBT pour la candidate, à New York le 16 septembre 2016. « Les racistes, sexistes, homophobes, xénophobes, islamophobes. Vous n'avez qu'à choisir ». Comme on a pu le voir à la télévision, la réponse des partisans de Trump a été de transformer « les pitoyables » en badge ostensiblement porté.

2- Il s'agit d'un projet de tract qui finalement ne sera pas distribué. Un acte manqué en quelque sorte.

Dans ces États où la situation des ouvriers n'a cessé de se dégrader depuis quarante ans, la crise a représenté une catastrophe. Ainsi, dans le Wisconsin entre 1975 et 2014, les revenus médians des ouvriers blancs non qualifiés ont diminué de 20% depuis 2007 (Le Monde Diplomatique décembre 2016).

Mikael Moore avait pronostiqué, alors que tous les sondages indiquaient une nette victoire d'Hillary Clinton que c'est dans ces États qu'elle perdrait les élections.

La crise a, en effet, touché de manière différenciée les États de l'Union.

Conclusion

Les résultats électoraux surprenants qui se succèdent dans les provinces de l'Empire américain années après années sont à l'évidence des manifestations de défiance contre un système qui n'a pas tenu ses promesses d'enrichissement individuel par la « libération des forces de la concurrence » et la domination des marchés. La « révolte des élites », moteur de la restauration libérale qui en une quarantaine d'années a transformé l'Empire pourraient bien déboucher sur une « révolte contre les élites » aux conséquences totalement imprévisibles. Imprévisibles parce que ces « émeutes électorales » contre le sys-

Les États les plus pauvres ont souvent vu leur position relative s'aggraver depuis 2008 :

- Les activités de services y sont en retrait par rapport à la moyenne nationale, les gisements d'emploi peu qualifiés sont trop faibles, le taux de participation y a particulièrement baissé;
- La moindre mobilité de la population (crise immobilière, avancement de l'âge) encre ces États dans un retard chronique;
- L'ensemble entretient la frilosité des consommateurs, un sentiment d'insécurité et la rancœur de la population

12 États représentant 25% de la population ont vu leur revenu par tête diminuer de plus de 2% à la moyenne depuis 2007

13 États représentant 37% de la population l'on vu augmenter de plus de 2%

Pour 24 États la variation se situe entre +/- 2%

tème et dont les significations peuvent être contradictoires n'ouvrent que rarement des issues de secours à l'impasse où nous nous trouvons. A en juger par les premières mesures de l'ancien candidat anti Wall Street devenu le nouveau locataire de la Maison Blanche, on reprend les mêmes mais en pire. Il faut dire, qu'en moins décoiffant il est vrai, faire compagne contre le système est devenu une figure imposée de tout candidat du système.

Reste à savoir combien de temps pourra durer la mascarade et ce qu'il en sortira, d'autant qu'il serait bien léger, de compter sur la lucidité des « élites » au pouvoir pour réformer leur « grand œuvre » avant qu'il ne s'écroule. Reste à leurs électeurs de l'être plus qu'eux.

PIERRE-YVES COLLOMBAT
Fondateur de l'AMRF
Sénateur du Var

FENÊTRE SUR

CCAB : L'INTERCOMMUNALITÉ

Nous avons rencontré le directeur du Centre culturel associatif beaujolais (CCAB) ainsi que son chargé de projets, à Villefranche-sur-Saône (Rhône). Ces deux passionnés nous racontent l'histoire de cette intercommunalité culturelle qui existe depuis 40 ans. L'histoire d'une intercommunalité choisie au service d'un projet unique.

Il y a tout juste 40 ans, la maire de la Commune de Beaujeu, dans le Rhône, s'alliait avec le directeur du théâtre de Villefranche-sur-Saône pour créer une association culturelle regroupant 6 communes. « Marise Durhône considérait que la culture devait jouer un rôle pour servir de joint entre les habitants et de joint entre les communes », raconte Yves Pignard, le directeur du CCAB. Jean Collomb, le directeur du théâtre, s'est quant à lui vite aperçu que Villefranche et le Beaujolais ne formaient qu'une seule entité.

Le premier projet de l'association a été de sensibiliser les enfants des écoles à l'art par un éveil musical.

L'idée de l'association : créer un projet culturel intercommunal, avec un principe de spectacles itinérants entre chaque commune adhérente. En misant sur la qualité.

Les communes rurales ou les petites communes peuvent ainsi se doter d'une programmation culturelle, sans avoir à porter une structure communale, une équipe dédiée, des budgets colossaux, etc.

L'association prend le nom définitif de Centre culturel associatif beaujolais (CCAB) en 1983. Et Jean Collomb laisse sa place de directeur à son collaborateur, Yves Pignard. « C'est à cette époque que la commune de Villefranche et l'association se sont séparées. J'ai récupéré l'association avec 1000 francs en caisse », précise Yves Pignard. Avec le nouveau nom de CCAB, une signature est créée : « Aller où vivent les gens au quotidien ». La structure est une scène itinérante, qui va de commune en commune. Avec un projet culturel cohérent. Les événements sont créés sur mesure en concertations avec les élus. Cet exemple d'intercommunalité choisie montre aussi qu'on peut créer un projet riche sans forcément être dans une intercommunalité de proximité géographique. Les com-



munes adhérentes sont disséminées sur tout le territoire beaujolais, aucunement limitrophes et séparées parfois par une cinquantaine de kilomètres.

Aujourd'hui, l'association compte 16 communes beaujolaises adhérentes. Les adhésions durent 6 ans, le temps d'un mandat. Pour le directeur, c'est une durée minimum pour travailler correctement à une action culturelle. « Nous travaillons avec le patrimoine existant », explique Philippe Chambon, « les spectacles peuvent se dérouler dans un théâtre, une salle des fêtes, un gymnase, une cave, une

église, une usines ou en extérieur ».

Le budget de la structure tourne autour de 700 000 euros annuels. Les communes participent à hauteur de 170 000 euros. Leur adhésion est calculée en fonction de leur nombre d'habitants. Le département, la région et la DRAC participent aussi financièrement. Mais depuis 30 ans, le CCAB fait appel aux entreprises par le biais du mécénat. Le Collectif d'entreprises partenaires compte une quarantaine d'entreprises actuellement.

Le reste des ressources vient des entrées du public.

AU SERVICE DE LA CULTURE



Quant à la structure, elle est composée d'un conseil d'administration représentant les élus d'environ 70 personnes, d'une équipe salariée de 8 personnes, des conseillers départementaux, et d'un collège de bénévoles.

Cette association est à l'image de l'intercommunalité choisie dont rêvent les maires. Les communes adhèrent ou non à ce projet et l'association propose une programmation culturelle en parfaite harmonie avec le territoire. « Le CCAB, c'est un bassin de vie », estime son directeur. Mais comment le CCAB arrive-t-il à vivre

depuis 40 ans ? Comment parvient-il à gérer chacune des élections municipales qui peut mettre en péril son lot d'adhésions ?

Chaque maire du Beaujolais doit choisir en début de mandat s'il participe ou non à cette initiative. S'il adhère, il s'engage pour la totalité de son mandat.

A chaque début de mandat, l'équipe du CCAB rencontre les élus pour expliquer le projet. « La réussite du CCAB, c'est surtout grâce aux hommes qui l'ont porté », précise Yves Pignard. Pour lui, il faut beaucoup de forces pour parvenir à cet

Le CCAB en chiffres

- 16 communes sont adhérentes en 2016 (mandat 2014-2020). Ces communes comptent entre 433 et 8172 habitants.
- 700 000 euros de budget annuel
- 8 salariés permanents

Beaujolais en chiffres

- 4 intercommunalités
- 128 communes
- 216 400 habitants

aboutissement. « Il faut aussi beaucoup d'adaptabilité », souligne Philippe Chambon. La scène étant itinérante de commune en commune, il faut installer chaque jour dans des endroits différents, avec des contraintes différentes si c'est une salle des fêtes, un extérieur ou un gymnase, et démonter après chaque spectacle pour jouer ailleurs le lendemain.

Deux festivals sont organisés chaque année : le festival en Beaujolais Continents et Cultures, qui existe depuis 1980 et compte une trentaine d'événements sur cinq semaines ; et Festiplanètes arts et sciences.

L'association est reconnue d'intérêt général.

Pour plus d'informations : www.ccab.fr

Partenariat AMRF :

Le 24e Congrès de la FNCC* aura lieu le jeudi 30 et le vendredi 31 mars 2017 à Saint-Étienne

*Fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture

GAGNEZ DES RÉVISIONS EN LIGNE BREVET ET BAC 2017 !

JEU CONCOURS*

50 COMMUNES AMRF GAGNANTES !



CIVISCOL
LA RÉUSSITE SCOLAIRE
DE VOTRE COMMUNE

EN PARTENARIAT AVEC

AMRF
Association des Maires
Ruraux de France

OFFREZ LA RÉUSSITE SCOLAIRE AUX COLLÉGIENS ET LYCÉENS DE VOTRE COMMUNE !

Réviser avec un professeur en ligne,
6j/7 de 17h à 20h en anglais, français,
mathématiques, physique-chimie et SVT.

97% DE SATISFACTION

Programmes
officiels



Programmes
officiels Réformes
du brevet 2017

Un accès illimité aux fiches de cours,
quiz, planning de révisions, annales...



“ NOTRE COMMUNE
NOUS ACCOMPAGNE AVEC
UN SERVICE DE SOUTIEN SCOLAIRE
EN LIGNE ! ”

*Pour participer au tirage au sort, envoyez **REUSSITEAMRF** et vos coordonnées
à contact@educlever.com - Inscription valable jusqu'au 15 mars 2017.

50 communes seront tirées au sort pour gagner des accès gratuits à la plateforme CIVISCOL
(Dans la limite de 200 accès par commune).

Accès valables du 15 avril au 15 juillet (incluant les révisions pour les rattrapages).